

COOP

ASSIST

Assistance personnelle
pour une vie citoyenne



Rapport annuel

2020-2021

octobre 2021

LA MISSION

Donner aux personnes en situation de handicap le pouvoir au quotidien de vivre une vie autonome et participative en société par le moyen de l'assistance personnelle comme instrument d'émancipation et de libération.

LA VISION

Permettre à tous les citoyens québécois et québécoises, peu importe leur condition physique et leur lieu géographique, de vivre une vie citoyenne participative de façon autonome. Toutes personnes en situation de handicap a le droit d'être assisté par un accompagnant de vie 24h/7j si nécessaire, pour lui permettre de réaliser ses choix et plan de vie.

LA PROMESSE

Se donner le pouvoir au quotidien de vivre une vie autonome et participative en société

LES VALEURS

- Droit :** Nous défendons notre droit au choix et à la vie autonome.
- Égalité :** Nous demandons de vivre une vie citoyenne et participer à la société au même titre que toute autre personne.
- Liberté :** Nous réclamons la liberté de planifier et de mettre en action nos propres projets de vie en lien avec nos valeurs, nos habitudes et nos aspirations.
- Audace :** Nous avons l'audace de développer des solutions innovatrices qui révolutionneront l'assistance personnelle comme instrument de libération et d'émancipation.
- Autodétermination :** Étant donné que nous sommes les experts pour déterminer nos besoins, toutes les décisions, qu'elles soient administratives ou autres, doivent être prises par nous et pour nous.

Ce document a été préparé PAR et POUR

Coop ASSIST - Coopérative québécoise pour la vie autonome

1-4250 4e Avenue Est,
G1H 3N1, Québec, QC, Canada
<https://coopassist.ca/>

rédaction et mise en page

Jonathan Marchand

jmarchand@coopassist.ca

Marie-Claude Lépine

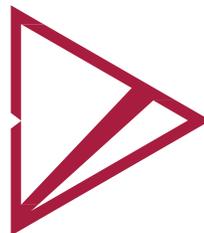
mclepine@coopassist.ca

MOT DU PRÉSIDENT

2020 a été une année charnière dans l'avancement du projet Coop ASSIST. La pandémie n'a pas freiné nos ardeurs, au contraire! Suite à des moyens de pression importants, nous avons obtenu l'attention et l'engagement du gouvernement. Toutefois, face aux changements importants qui doivent survenir pour réaliser notre inclusion sociale, la CAQ a fini par revenir sur sa promesse. Mais rien n'est perdu mes ami(e)s, un projet pilote est commencer. En créant un précédent en quittant le CHSLD, une porte s'est ouverte pour d'autres! De plus, les travaux réalisés au cours de la dernière année vont être très importants pour la suite des choses. On a maintenant une feuille de route pour obtenir notre pleine citoyenneté. Un projet de loi va devoir être mis en place pour qu'on ait le choix de sortir du système de la santé. Ainsi, nous ne serons plus considérés comme des « vulnérables » des « malades qu'il faut soigner », nous allons avoir notre liberté avec toutes les responsabilités qui viennent avec. Nous devons absolument démontrer qu'il y a une alternative au système actuel, le projet pilote doit prendre de l'ampleur. Nous devons renforcer la coopérative et la rendre opérante. Il y a une myriade de possibilités, notre histoire ne fait que commencer!



Jonathan Marchand, président



COOP
ASSIST

DÉMARCHES POLITIQUES, ACTIVISME ET MÉDIAS

Durant la pandémie, Coop ASSIST a continué ses démarches politiques et médiatiques. Nous avons fait un tournant dans notre stratégie et adopté une approche plus militante, voici les faits saillants. Ainsi qu'un rapport détaillé sur nos activités.

- JUILLET** Face à l'indifférence du gouvernement à nos demandes, nous adoptons une approche militante, incluant l'action directe non-violente
- AOÛT** Action directe en face du parlement, Jonathan Marchand s'engage pendant 5 jours et 5 nuits et demande sa libération du CHSLD et l'adoption d'un projet pilote d'assistance personnelle autodirigé
- AOÛT** Entente avec le gouvernement de la CAQ pour créer un groupe de travail pour la mise en place d'un projet pilote
- AOÛT** Début des travaux avec le groupe de travail interministériel, qui inclut 5 personnes handicapées concernées
- NOVEMBRE** Engagement de la CAQ à « **sortir les personnes handicapées des CHSLD** »
- DÉCEMBRE** Notre rapport final sur le groupe du travail est fait, pour mettre en place l'assistance personnelle, il nous faut un projet de loi. Mais la CAQ ne veut pas. Ils proposent de faire un pilote avec les programmes déjà existants en les modifiant et les bonifiant. Nous n'avons pas d'autre choix, nous devons voir leur proposition plus en détail. Nous croyons que c'est possible de modifier certains programmes pour faire un pilote. Nous acceptons.
- DÉCEMBRE** Le MSSS/CIUSSS de la Capitale-Nationale s'engage à travailler personnellement avec Jonathan Marchand pour qu'il quitte le CHSLD pour retourner vivre à domicile. Des démarches parallèles sont entamées pour rendre ça possible, même si les autorités ne croient pas au projet
- MARS** Le gouvernement révèle sa vraie intention : utiliser des « modèles d'habitation » déjà existants pour qu'ont vivent tous ensemble et partage nos services. Ils n'ont pas respecté leur promesse et le mandat du groupe de travail. Nous devons pouvoir choisir où on vit, avec qui et comment. Nous refusons.
- MARS** Nous faisons plusieurs contre-propositions pour créer un pilote en utilisant les programmes déjà existants. La CAQ n'a aucun intérêt.
- JUILLET** La CAQ abandonne officiellement les travaux Coop ASSIST
- AOÛT 2021** Jonathan Marchand réussi à quitter le CHSLD pour vivre à domicile avec de l'assistance 24/7 à travers un projet pilote



VERS NOTRE PLEINE CITOYENNETÉ

Par Jonathan Marchand, président et cofondateur de Coop ASSIST, septembre 2021

Ce texte comporte beaucoup d'informations, si vous voulez une synthèse de nos démarches, vous pouvez lire et regarder les reportages dans la section « médias » ici-bas.

Coop ASSIST œuvre depuis 2016 pour la mise en place d'un projet pilote et d'un programme d'Assistance Personnelle Autodirigée (APA), comme ça existe déjà ailleurs au Canada et dans le monde. L'Assistance Personnelle est un outil absolument nécessaire à l'inclusion sociale des personnes handicapées au Québec. C'est une alternative complète à l'institutionnalisation qui inclus ceux et celles avec des besoins plus importants. Cet outil va nous permettre de vivre dans la communauté et avoir les mêmes opportunités que tous les autres citoyens. Ça va nous permettre d'avoir de l'assistance pour nos besoins à l'intérieur comme à l'extérieur du domicile, comme travailler, la vie familiale et les loisirs. Tout en étant conforme à la Convention relative aux Droits des Personnes Handicapées des Nations Unies. Et ce, à moindre coût.

Depuis toujours au Québec, les personnes handicapées sont considérées comme des patients et des malades qu'on dit « vulnérable ». Ceci implique qu'il faut décider à notre place, qu'il faut nous protéger. De plus, on ne s'attend pas grand-chose d'une personne malade, elle n'a pas les mêmes responsabilités et devoirs que les autres. Cette philosophie rétrograde mène plusieurs à être institutionnalisés et fait en sorte qu'on est pris dans le système de santé avec toutes les contraintes et conséquences désastreuses que ça implique. C'est une approche fondamentalement discriminante, car on n'a souvent aucun choix en la matière.

Suite à nos démarches et moyens de pression, depuis le 24 août 2020, nous avons eu des rencontres hebdomadaires dans le cadre du groupe de travail interministériel Coop ASSIST. Ce groupe était composé de personnes handicapées concernées, de sous-ministres adjoints à la santé, du travail et des finances. Mme Marilyne Picard, députée de Soulanges, a présidé en ma compagnie. Le gouvernement de la CAQ s'est engagé formellement à "sortir les personnes handicapées" des CHSLD. Le mandat que s'est donné le groupe de travail est d'identifier les paramètres et balises associés à la réalisation d'un projet pilote d'Assistance Personnelle Autodirigée. Notre approche a été



La ministre des aînés, Marguerite Blais, insiste qu'on est des "vulnérables" que le gouvernement doit "soigner"



Un engagement M. Legault et Mme Marilyne Picard, députée de la CAQ pour mettre en place un projet pilote d'Assistance Personnelle Autodirigée

extrêmement professionnelle et nous avons déployé beaucoup de ressources pour faire avancer les travaux:

- plus de 170 000\$ de nos poches et de nos partenaires
- un avocat légiste renommé
- un économiste spécialisé en santé
- un accompagnement stratégique professionnel
- investissement pour développer un processus d'évaluation qui reflète les besoins réels des personnes handicapées
- des milliers d'heures de bénévolat des personnes handicapées sur le groupe de travail

Les travaux effectués nous ont permis de bien comprendre les enjeux du gouvernement. Actuellement, l'offre de service de soutien à domicile est régie par le système de santé et la Loi sur la Santé et les Services Sociaux. (LSSSS) De plus, les professionnels, avec le Code des professions, doivent nous prendre en charge, car la loi l'oblige et la rémunération de nos assistants pour certains gestes réservés au professionnel est interdite. Toutefois, nous avons avancé une solution créative: l'utilisation de la "Loi 90" qui permet à des non professionnels de faire des gestes habituellement réservés aux infirmières, ce qui enlève une embuche majeure à la réalisation d'un projet pilote.

Nous martelons depuis des années que nous sommes des citoyens ordinaires, des sujets de droit. Les travaux effectués au sein du groupe de travail viennent confirmer que notre vision d'inclusion sociale et du respect des droits de la personne est incompatible avec le cadre législatif de la santé. Il y a des enjeux au niveau des évaluations des besoins, de l'équité, des budgets, des activités hors domicile qui ne sont pas couverts par le MSSS, des actes réservés aux professionnels et de l'imputabilité et responsabilités du ministre et des CISSS et des CIUSSS face aux services. Ce cadre législatif rigide est une barrière majeure à l'innovation et notre émancipation.



Ce qu'on veut implanter est une offre de service additionnelle, un choix de plus, hors du système de la Santé, pour permettre aux personnes en situation de handicap de vivre une vie inclusive dans la communauté, incluant ceux avec des besoins importants d'assistance.

Nous avons identifié quelques pistes de solutions pour mettre en place un projet pilote:

- 1) Après des consultations avec un avocat et légiste renommé, une de ces voies de passage est l'adoption d'un projet de loi d'intérêt public, hors du système de la santé, avec une durée limitée et à titre expérimental.
- 2) Il est aussi possible de faire un projet pilote en utilisant des programmes déjà existants en les modifiant et les bonifiant. Par exemple, en utilisant le mécanisme de paiement Chèque Emploi-Service et divers autres programmes. (CIT, programme PAD, etc.)

En janvier 2021, le gouvernement a signalé qu'ils préconisaient l'option 2, soit, d'utiliser les programmes et les mesures existantes, en les modifiant et les bonifiant. Pour nous, s'était un gros compromis, car ça complique beaucoup les choses et même pourrait empêcher de réaliser pleinement le potentiel du projet. L'attitude du gouvernement était que s'était « à prendre ou à laisser ». Après des consultations avec nos pairs sur le groupe de travail, on a décidé d'aller dans ce sens.

Quelques mois après, le gouvernement nous a révélé ce qu'ils avaient vraiment en tête: la création de « modèles d'habitation » où les personnes handicapées allaient devoir vivre dans le même bâtiment et partager leurs ressources de soutien. Il va s'en dire que ça ne répond pas du tout à nos besoins. De plus, ces modèles

d'habitation existent déjà au Québec depuis des décennies. Ainsi, après des discussions avec nos pairs sur le groupe de travail, nous avons unanimement rejeté cette offre. Nous avons fait plusieurs contre-offres. Mais le gouvernement est resté sur leur position.

UN DÉBUT DE PROJET PILOTE

Il n'est pas possible de parler de ces démarches sans parler de ce qui s'est passé sur un plan personnel. Comme vous le savez, je suis contraint de vivre en CHSLD depuis 2012. À la fin décembre 2020, j'ai rencontré des hauts fonctionnaires du MSSS et du CIUSSS de la Capitale-Nationale. Ils m'ont offert toute l'assistance dont j'ai besoin pour quitter le CHSLD. C'est-à-dire, de l'assistance 24h/7j sur le Chèque Emploi-Service et de la formation personnalisée, avec la "Loi 90", pour que les travailleurs de gré à gré puissent faire tous mes soins, même ce qui est habituellement réservé aux infirmières.

J'ai travaillé pendant près d'un an avec le MSSS, le CIUSSS de la Capitale-Nationale et le MTESS pour élaborer et exécuter un plan de désinstitutionnalisation. Il y a eu une centaine de rencontres avec une trentaine d'intervenants à tous les niveaux, des négociations intenses, beaucoup d'efforts de ma part pour rapidement recruter une équipe d'assistants pour couvrir 24h/7j, me trouver un logement et attacher le matériel requis. S'était extrêmement complexe. Des conditions ont été imposées par le MSSS où si j'avais des "bris de service" successifs ils allaient abandonner le projet. L'attitude générale du gouvernement était que ça n'allait pas fonctionner et que j'allais devoir retourner en CHSLD éventuellement. Si j'avais échoué, ils auraient utilisé ça pour nous dire « *on a essayé avec M. Marchand, ça ne fonctionne pas, oublié ça l'inclusion sociale des personnes handicapées!* ».

Ce que j'ai obtenu:

- 1) 27 heures d'assistance par jour par le biais du programme Chèque Emploi-Service. (189h/semaine) Ceci inclut de la "double assistance", car j'ai besoin de 2 personnes pour mes transferts au lève-personne. Les outils d'évaluation des besoins n'ont pas utilisé.
- 2) Une formation personnalisée de 28 heures payées a été mise en place pour mes besoins spécifiques qui utilise une disposition dans la Loi qui permet à des non-professionnels de me donner tous mes soins. (Loi 90)
- 3) J'ai maintenant 10 travailleurs qui me fournissent de l'assistance 24h/7j en continu. C'est moi qui les recrute, s'assure qu'ils sont formés, définit les tâches, qui fait les horaires, remplit les feuilles de temps, etc. Je suis l'employeur. J'ai des travailleurs à temps plein, partiel et d'autres qui sont disponibles pour des remplacements. Les quarts de travail sont de jour/soir/nuit et fin de semaine.
- 4) L'assistance que j'ai me permet de choisir l'endroit où je vis, avec qui et comment. Mes assistants peuvent m'accompagner pour sortir, travailler et avoir une vie sociale normale. Ça prouve qu'il y a des solutions en dehors des milieux institutionnels/semi institutionnel pour les personnes qui ont un handicap sévère, même dans le système actuel. Je vis dans mon propre logement d'une façon autonome, je ne suis pas dans une résidence.
- 5) Au niveau du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, du MSSS et du Programme National d'Assistance Ventilatoire à Domicile (PNAVD) des ajustements importants ont dû être apportés pour me permettre d'avoir tout mon matériel médical à domicile, car ce dont j'ai besoin dépasse largement ce qui est offert.

L'entente que j'ai avec le gouvernement est qualifiée de « projet pilote » et est conditionnelle à ce que les choses continuent de bien se passer. Je dois m'assurer d'avoir assez d'employés pour couvrir les quarts de travail, qu'ils soient formés par le CIUSSS de la Capitale-Nationale et que ma santé doit continuer de bien aller. L'entente est renouvelable chaque année.

Pour mes soins et la Loi 90, mes employés doivent remplir beaucoup de paperasse, en fait, beaucoup plus qu'en CHSLD. Tous mes soins doivent être notés plusieurs fois par jour. C'est revu chaque mois par une infirmière du CLSC. C'est lourd, je suis encore considéré comme un « patient » et si mon état de santé n'était pas à leur satisfaction, ils pourraient annuler l'entente et je devrais retourner en CHSLD.

Comme vous voyez, vivre chez soi, dans la communauté, n'est qu'un privilège au Québec. Ce n'est pas un droit. Un privilège qui peut être révoqué en tout temps. **Je considère que je suis en liberté conditionnelle.**

Mais peu importe, c'est un énorme précédent qu'on va utiliser pour faire avancer les choses. La dernière offre qu'on a faite au gouvernement, s'était d'aider 5 autres personnes handicapées à quitter ou à éviter le CHSLD. Mais le gouvernement n'a aucun intérêt.

Malgré le refus de la CAQ de collaborer, ce qui a été fait dans la dernière année nous a permis de cerner comment un programme d'Assistance Personnelle Autodirigée peut être implanté au Québec. **À long terme, un projet de loi va être nécessaire.** Les travaux ont été clé afin de faciliter mon départ du CHSLD pour créer un précédent important et démontrer ce qui est possible de faire, même dans le système actuel.

De plus, il est possible d'utiliser l'entente que j'ai avec le réseau de la santé afin d'aider d'autres personnes handicapées en élargissant ce qui a été fait et créer un projet pilote décentralisée. Mais ça implique des négociations avec chaque CISSS/CIUSSS et un accompagnement devient essentiel. Coop ASSIST pourrait soutenir les personnes handicapées dans ce processus.

Plus bas, vous retrouverez plusieurs documents et présentations qui ont été échangés avec le gouvernement depuis 2018. Vous pouvez voir l'évolution du projet. Le partage de ces documents pourrait s'avérer important pour les acteurs du milieu qui tentent de développer des projets pour soutenir les personnes handicapées.

QUELLE EST LA PROCHAINE ÉTAPE?

Il faut aussi reconnaître que la CAQ à une stratégie, diviser pour mieux régner, nous traiter de déraisonnable, nous épuiser et nous décourager. Leur projet pour nous, c'est de continuer de restreindre nos libertés en nous regroupant dans des établissements où on doit croire qu'ils vont bien "s'occuper de nous".

Nous allons bâtir sur les avancées faites. Pour être inclusif, du soutien est nécessaire et Coop ASSIST demeure essentiel à toute solution. De plus, sans modification à la loi, nous allons toujours faire face à des barrières immenses à notre inclusion sociale. Un projet de loi sur la Vie Autonome est nécessaire. Nous allons continuer de militer et travailler sans relâche pour mettre en place des solutions novatrices. C'est politique, des élections approchent, ce qui a été accompli dans la dernière année ne fait que multiplier les possibilités pour réaliser notre projet. Par tous les moyens nécessaires, nous allons obtenir notre pleine citoyenneté!

LES TRAVAUX DU GROUPE DE TRAVAIL INTERMINISTÉRIEL COOP ASSIST

Les travaux ont duré 4 mois, de septembre 2020 à décembre 2020. Vous pouvez consulter [notre rapport final et notre proposition](#). Nous avons eu des rencontres presque toutes les semaines. Ceux qui siégeaient sur le groupe de travail du côté du gouvernement:

- Madame Marilyne Picard, Députée de Soulanges et Adjointe parlementaire du ministre de la Santé et des Services sociaux (volet santé), présidente du groupe de travail
- Madame Natalie Rosebush, sous-ministre adjointe, direction générale Aînés et Proches aidants
- Madame Chantal Maltais, sous-ministre adjointe Direction générale des programmes dédiés aux personnes, aux familles et aux communautés
- Madame Annie Lemieux, conseillère spéciale auprès de madame Marguerite Blais
- Monsieur Vincent-Gabriel Langlois, conseiller politique au MSSS
- Monsieur Philippe Voyer, professeur titulaire, infirmier, Ph .D.

Et de notre côté :

- Monsieur Jonathan Marchand, président et cofondateur de Coop ASSIST - Coopérative québécoise pour la Vie Autonome, président du groupe de travail
- Madame Marie-Claude Lépine, vice-présidente et cofondatrice de Coop ASSIST - Coopérative québécoise pour la Vie Autonome
- Monsieur Daniel Pilote, cofondateur de Coop ASSIST - Coopérative québécoise pour la Vie Autonome
- Dr Patrick Fougeyrollas, anthropologue et directeur scientifique du Réseau international sur le Processus de production du handicap (RIPPH)
- Madame Véronique Vézina, directrice adjointe du ROP03 et membre du conseil d'administration de la COPHAN
- Monsieur Claude Richard, conseiller stratégique et président de Quentus Conseil
- Gabriel Tremblay, économiste spécialisé en Santé de Purple Squirrel

À la demande du groupe de travail, ont également participé:

- Madame Anne Racine, sous-ministre adjointe Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- Monsieur Roger Tremblay, sous-ministre adjoint associé et secrétaire général de la CPMT, du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Le groupe de travail s'est donné comme mandat:

- Identifier les paramètres et balises associés à la réalisation d'un projet permettant l'assistance personnelle autodirigée, incluant le budget, ainsi que son évaluation;
- Identifier et revoir les enjeux soulevés par les ministères à ce jour, et mettre en place les mesures de mitigation;
- Se donner un plan d'action, des responsables, des échéanciers et des indicateurs;

De plus, il a été entendu dès le début qu'il n'y aurait pas de notes détaillées de prises lors de ces rencontres pour permettre aux représentants du gouvernement de s'exprimer plus librement. Nous avons accepté pour tenter d'avoir un dialogue productif. Nous avons aussi demandé d'avoir accès aux services d'économiste et de juristes au gouvernement, car le projet comporte plusieurs enjeux légaux et économiques. Mais le gouvernement a

refusé, car ses légistes et économistes travaillent pour le ministre de la Santé et l'autorisation n'avait pas été donnée. Ainsi, nous n'avions que nos propres ressources pour assister aux rencontres et effectuer les travaux. Nous avons fait des présentations, partager des études, des informations et répondu à des questions, le tout, d'une façon très professionnelle et rigoureuse.

De leur côté, le gouvernement n'a jamais reconnu nos besoins, le pourquoi on faisait notre démarche: pour vivre chez nous, avec choix et contrôle sur nos vies. Nous avons expliqué en terme clair que nous devons avoir le choix de vivre inclus dans la société avec les mêmes opportunités que les autres citoyens.

Aussi, nous avons parlé de la Convention relative aux Droits des Personnes Handicapées des Nations Unies que le gouvernement du Québec s'est engagé officiellement à respecter. L'article 19 de cette convention stipule très clairement que les personnes handicapées doivent avoir le soutien nécessaire pour vivre dans la communauté par le biais de l'Assistance Personnelle Autodirigée. Le gouvernement ne reconnaît tout simplement pas l'existence de cette convention.

Pour empêcher un dénouement positif, les représentants du gouvernement ont tout fait pour assimiler les besoins des personnes handicapées à ceux des personnes âgées. On nous a dit qu'on ne pouvait mettre en place une solution spécifiquement pour nos besoins. Pourtant, dans les dernières années des solutions très ciblées ont été mises en place pour les enfants avec des besoins exceptionnels et les proches aidants. Et nous n'avons aucun problème à ce que les personnes âgées en bénéficient, mais il faut y aller étape par étape, commencer par un projet pilote avec une clientèle pour démontrer la faisabilité et ensuite élargir le pilote ou le programme. On nous a même dit que si le pilote fonctionnait, ils allaient devoir faire des changements et que ce n'était pas acceptable!

De plus, sans aucune étude ou présentation sérieuse, on nous a dit que financièrement le projet n'était pas réaliste. Pourtant, notre propre étude et celles de nombreux pays démontrent le contraire. Et sérieusement, comment est-il possible de prétendre ça avec une dépense de plus de 3 milliards pour les maisons des aînées avec des chambres à 1 million de dollars? Ce qu'on propose ne demande même pas davantage d'argent, ça serait un transfert graduel des fonds des institutions (CHSLD et autres) vers les services dans la communauté pour soutenir les personnes handicapées.

Et concernant le cadre législatif et l'application de la loi, on nous a dit qu'aucune innovation n'était possible, les choses devaient rester comme elles le sont et toute solution devait se développer à partir des programmes et mesures déjà existantes.

Et finalement, on nous a dit qu'un projet pilote ne pouvait se faire qu'avec un « modèle d'habitation » où nous devrions tous vivre ensemble dans le même bâtiment et partager nos services en vue de les maximiser. Encore une fois, sans aucune reconnaissance des besoins des personnes handicapées autour de la table, de notre communauté et la mission de Coop ASSIST. De plus, ce qui a été proposé par le gouvernement existe déjà depuis des décennies au Québec. Ils nous ont même présenté un endroit qui opère déjà de cette façon. Ainsi, à quoi bon faire un projet pilote?

La conclusion gouvernementale du groupe de travail n'a rien avoir avec le mandat qu'on s'était donné. Et ensuite, on me blâme personnellement pour l'échec de la CAQ sans même aviser les autres membres du groupe de travail qui ont participé aux travaux et donné beaucoup de leur temps. C'est insultant.

Plusieurs vont se demander pourquoi cette impasse. La réponse est simple, au niveau politique, il n'y a jamais eu de réel désir de faire ce qu'il faut pour nous inclure dans la société. Nous avons demandé de rencontrer le premier ministre, M. Legault et le ministre de la Santé, M. Dubé. Ils ont refusé. De notre côté, on a constamment mis de

l'eau dans notre vin et recentré nos efforts pour conclure une entente satisfaisante pour l'inclusion sociale des personnes handicapées. Pour avoir plus d'information, vous pouvez consulter les documents ici-bas.

LES DOCUMENTS, PRÉSENTATIONS ET RÉFÉRENCES DE COOP ASSIST:

MÉDIAS (SUITE À L'ACTION DIRECTE NON VIOLENTE)

[Le gouvernement s'entend avec Jonathan Marchand, qui a démantelé sa cage](#)

[Un projet pilote pour sortir les adultes handicapés des CHSLD](#)

[Toujours sans aide personnalisée : « À ce rythme-là, j'ai le temps de mourir 4 fois »](#)

[Sortir les adultes handicapés des CHSLD : le projet pilote dans une « impasse »](#)

[Question de Mme Maccaronne \(Parti Libéral du Québec\) au ministre de la Santé, M. Dubé concernant le projet Coop ASSIST](#)

[Question de M. LeBel \(Parti Québécois\) à Mme Marguerite Blais concernant le projet Coop ASSIST](#)

[Adultes handicapés en CHSLD : le gouvernement accusé de vouloir « acheter la paix »](#)

[Sortir les handicapés des CHSLD : la CAQ abandonne le projet pilote](#)

[Après 9 ans en CHSLD, Jonathan Marchand enfin chez lui](#)

[English media]

[Quebec man, 43, demands to be rescued from the 'prison' that is a CHSLD](#)

[After 5 nights in a cage, Quebec man reaches agreement with government](#)

[Quebec abandons pilot project to take adults with disabilities out of CHSLDs — and blames key advocate](#)

[Quebec City man living on his own after being 'trapped' in long-term care for nearly 10 years](#)

APRÈS L'ACTION DIRECTE NON-VIOLENTE QUE NOUS AVONS MENÉE EN AOÛT 2020 - GROUPE DE TRAVAIL INTERMINISTÉRIEL COOP ASSIST (AOÛT 2020 À DÉCEMBRE 2020)

[Les programmes d'Assistance Personnelle au Canada et les bases d'un programme québécois](#)

[Présentation de Coop ASSIST](#)

[Présentation sur la gestion et le financement de Coop ASSIST](#)

[Présentation de Purple Squirrel Économics - Évaluation sommaire de la valeur économique de la Coop ASSIST](#)

[Coop ASSIST - Évaluation sommaire de la valeur économique de la Coop ASSIST - Purple Squirrel Economics Canada](#)

[Étude des coûts relier à l'institutionnalisation de M. Jonathan Marchand](#)

[Présentation au groupe de travail interministériel Coop ASSIST un programme québécois d'assistance personnelle autodirigé pour les personnes en situation de handicap sévère](#)

[Présentation d'un plan de travail pour la mise en place d'un projet pilote](#)

[Exemples de Coopératives d'Assistance Personnelle à l'Étranger](#)

[L'assistance personnelle comme outil d'insertion à l'emploi par Marie-Claude Lépine Vice-Présidente de Coop ASSIST](#)

[Une vie autonome : de la théorie à la réalité - Un rapport d'ESN sur la manière dont les services sociaux en Europe peuvent rendre le choix et le contrôle concrets pour les personnes handicapées](#)

[Le mouvement de vie autonome : une initiative communautaire ayant transformé la culture des sociétés modernes à l'égard du handicap et de l'appropriation du pouvoir des personnes ayant des incapacités pour contrôler la gestion de leurs services : Rien sur nous sans nous - Patrick Fougeyrollas Ph.D](#)

[Le modèle MHAVIE pour une méthodologie d'évaluation des besoins d'assistance personnelle - Groupe de travail COOP-ASSIST - Patrick Fougeyrollas](#)

[Documentaire sur la Coop ULOBA en Norvège, la Coop JAG et des explications d'une cofondatrice de la COVIAM en France](#)

[Exemple de Coopérative d'assistance personnelle - Livret d'accueil de la COVIAM en France](#)

[Réponses aux questions du gouvernement concernant le projet de la Coop ASSIST](#)

Notre rapport final sur le groupe de travail interministériel - [Programme d'Assistance Personnelle Autodirigée \(APA\) - Analyse d'opportunité du projet pilote dans le cadre du groupe de travail interministériel Coop ASSIST](#)

Présentation des orientations du gouvernement - continuer les travaux en utilisant les programmes existants en les modifiant et les bonifiant - s'était à prendre ou à laisser! (voir le document "Coop Assist – Orientation des travaux" que le gouvernement a fourni plus bas)

SUITE À LA FIN ABRUPTÉ DES TRAVAUX DU GROUPE DE TRAVAIL INTERMINISTÉRIEL COOP ASSIST (JANVIER 2021 À JUILLET 2021)

[Lettre à Mme Marilyne Picard](#) concernant la fin abrupte des travaux du groupe de travail interministériel COOP ASSIST

[Lettre au Premier Ministre, M. François Legault](#) pour une rencontre

[Lettre au Ministre de la Santé, M. Christian Dubé](#) pour une rencontre

[Première offre de Coop ASSIST](#) - Plan de développement du projet pilote - un nouveau projet permettant de répondre aux besoins des personnes en situation de handicap sévère désirant atteindre une vie autonome et participative

Présentation du gouvernement sur leur "solution", le "modèle d'habitation" où nous devons vivre tous ensemble dans des bâtiments (voir plus bas le document « Groupe de travail sur les modèles d'habitation »)

[Deuxième offre de Coop ASSIST](#) pour un projet pilote en utilisant le mécanisme de paiement direct Chèque Emploi-Service

[Troisième offre de Coop ASSIST pour la mise en place d'un projet pilote, en aidant 5 autres personnes à quitter le CHSLD ou l'éviter](#) (comme Jonathan Marchand)

DOCUMENTS FOURNIS PAR LE GOUVERNEMENT (AOÛT 2020 À JUILLET 2021)

[Lettre d'engagement de Marilyne Picard, députée de la CAQ pour travailler sur le projet Coop ASSIST](#)

[Présentation de Pignon sur Roues, une ressource alternative pour la clientèle adulte vivant avec une déficience physique](#)

[Coop Assist – Orientation des travaux](#) (un document plein de faussetés pour justifier de ne jamais rien changer)

La seule option proposée par la CAQ - [Groupe de travail sur les modèles d'habitation et de dispensation des services de santé et services sociaux dans la communauté pour favoriser l'autonomie des personnes ayant une déficience physique, une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme](#)

[Lettre du gouvernement qui cesse les travaux pour la mise en place d'un projet pilote, car on ne veut pas de leur "modèle d'habitation"](#)

Après 4 ans de démarches, **un rapport de l'OPHQ qui nous donne raison**, l'Assistance Personnelle existe et fonctionne ailleurs dans le monde et est un outil important pour l'inclusion sociale des personnes handicapées - [Rapport de l'OPHQ - L'Assistance Personnelle aux personnes handicapées dans le monde - une revue de littérature](#)

ENTENTE POUR UN « PROJET PILOTE » POUR QUE JONATHAN MARCHAND QUITTE LE CHSLD AVEC LE SOUTIEN NÉCESSAIRE (JANVIER 2021 À AOÛT 2021)

[Entente concernant un projet pilote d'intégration à domicile - Jonathan Marchand](#)

[Plan d'action en vue d'une intégration à domicile - Jonathan Marchand](#)

PÉRIODE DE JANVIER 2018 À DÉCEMBRE 2019: (AVANT LA PANDÉMIE)

[Présentation #1 de Coop ASSIST au MSSS](#)

[Lettre #1 au MSSS concernant Coop ASSIST et son projet pilote](#)

[Présentation #2 de Coop ASSIST au MSSS](#)

[Lettre #2 au MSSS concernant Coop ASSIST et son projet pilote](#)

[Lettre de suivi au MSSS concernant Coop ASSIST et son projet pilote](#)

[Lettre au ministre des Finances, M. Girard – Demande de financement pour un projet pilote](#)

[Coop ASSIST - Programme d'Assistance Personnelle Québécois](#)

[Coop ASSIST - Évaluation sommaire de la valeur économique de la Coop ASSIST - Purple Squirrel Economics Canada](#)

[Lettre de refus de soutien à domicile pour Jonathan Marchand \(CIUSSS de la Capitale-Nationale\), qui illustre les limitations actuelles](#)

[Programme d'Assistance Personnelle Autodirigé québécois pour les personnes en situation de handicap](#)

Suite à des discussions avec le gouvernement, nous avons répondu à leurs questions et élaboré les bases générales d'un programme avec ce document - [Les programmes d'Assistance Personnelle au Canada et les bases d'un programme québécois](#)

LES MEMBRES

La coopérative comptait 45 membres en date du 30 avril 2021.

PARTS DE QUALIFICATION

Pour devenir membre consommateur, toute personne doit souscrire au nombre minimal d'une (1) part sociale. Le montant de chaque part sociale est de dix (10) dollars pour un montant total de dix (10) dollars. Les parts de qualification sont payables comptant au moment de l'admission comme membre.

Aucune part de qualification n'est détenue par des membres démissionnaires ou exclus. Une part était détenue par un membre décédé et a été remboursée.

PARTS PRIVILÉGIÉES

Le Conseil est autorisé à émettre des parts privilégiées au besoin. Mais aucune part privilégiée n'a été émise depuis le début de nos activités.

ÉTATS FINANCIERS

Nos experts-comptables, Mallette S.E.N.C.R.L, ont fait nos états financiers et un avis du lecteur, voici le rapport.

AVIS AU LECTEUR

Nous avons compilé, à partir des informations fournies par la direction, le bilan de **COOP ASSIST - COOPÉRATIVE QUÉBÉCOISE POUR LA VIE AUTONOME** au 30 avril 2021 ainsi que des états des résultats et de la réserve pour l'exercice terminé à cette date.

Nous n'avons pas réalisé une mission d'audit ou d'examen à l'égard de ces états financiers et, par conséquent, nous n'exprimons aucune assurance à leur sujet.

Le lecteur doit garder à l'esprit que ces états risquent de ne pas convenir à ses besoins.

Société de comptables professionnels agréés

Lévis, Canada
Le

COOP ASSIST - Coopérative québécoise pour la vie autonome

ÉTAT DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 30 avril

2021

2020

« Non audité - Voir avis au lecteur »

PRODUITS

Subventions	132 936 \$	15 000 \$
Dons	-	300
	132 936	15 300

CHARGES

Frais bancaires	253	101
Frais de bureau	838	603
Frais de déplacement	-	1 152
Fournitures de bureau et papeterie	-	369
Publicité	1 280	-
Services professionnels	11 306	414
Soutien stratégique	123 235	-
Télécommunications	-	240
	136 912	2 879

EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE

(3 976) \$ 12 421 \$

COOP ASSIST - Coopérative québécoise pour la vie autonome

ÉTAT DE LA RÉSERVE

Pour l'exercice terminé le 30 avril

2021

2020

« Non audité - Voir avis au lecteur »

SOLDE , début de l'exercice	5 212 \$	(7 209) \$
Excédent (déficit) de l'exercice	(3 976)	12 421
SOLDE , fin de l'exercice	1 236 \$	5 212 \$

COOP ASSIST - Coopérative québécoise pour la vie autonome

BILAN

Au 30 avril

2021

2020

« Non audité - Voir avis au lecteur »

ACTIF

ACTIF À COURT TERME

Encaisse

21 829 \$

15 669 \$

PASSIF

PASSIF À COURT TERME

Dettes d'exploitation

9 277 \$

873 \$

Sommes dues à des administrateurs, sans intérêts

10 866

9 154

20 143

10 027

AVOIR

AVOIR DES MEMBRES

Capital social (note 2)

450

430

AVOIR DE LA COOPÉRATIVE

Réserve

1 236

5 212

1 686

5 642

21 829 \$

15 669 \$

COOP ASSIST - Coopérative québécoise pour la vie autonome

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 30 avril 2021

« Non audité - Voir avis au lecteur »

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Coopérative, constituée en vertu de la Loi sur les coopératives du Québec, a pour objectif d'exploiter une entreprise en vue de procurer à ses membres des biens et des services dans le domaine des services d'assistance personnelle et toutes autres activités connexes.

Elle s'est interdit par ses statuts, en vertu de l'article 148 de la Loi sur les coopératives du Québec, d'attribuer des ristournes. Par conséquent, aux fins fiscales, elle est exonérée d'impôt à titre d'organisme sans but lucratif.

2. CAPITAL SOCIAL

Autorisé

Nombre illimité de parts sociales, d'une valeur nominale de 10 \$, remboursable en conformité avec les dispositions prévues par la Loi

Le Conseil est autorisé à émettre des parts privilégiées au besoin. Mais aucune part privilégiées n'a été émises depuis le début de leurs activités.

Parts de qualification

Pour devenir membre consommateur, toute personne doit souscrire au nombre minimal d'une part sociale. Le montant de chaque part sociale est de dix dollars pour un montant total de dix dollars. Les parts de qualification sont payables en comptant au moment de l'admission comme membre.

Aucune part de qualification n'est détenue par des membres décédés, démissionnaires ou exclus.

	2021	2020
Souscrites et payées		
45 parts sociales (2020 - 43)	450 \$	430 \$

3. OPÉRATIONS AVEC LES MEMBRES

La Coopérative n'est pas encore « opérationnelle », car le projet pilote pour créer un nouveau programme d'Assistance Personnelle Autodirigé n'est pas encore en place. Ainsi, il n'y a pas d'opérations au sens de l'article 17 du Règlement d'application de la Loi sur les coopératives.

**Nous remercions nos partenaires qui nous ont permis de continuer
d'avancer**

QUENTUS
INTERNATIONAL

*Économie, Science
et Innovation*
Québec 



Conseil
québécois
de la **coopération**
et de la **mutualité**

